
Procès-verbal de l'assemblée des délégués CPVAL du 17 juin 2015 tenue à l'Espace Provins à Sion

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

A 16h30, le Président du comité CPVAL ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués et aux membres du comité, à la Présidente de la FMEP, Mme M. Volpi ainsi qu'à l'organe de révision de la Caisse, la société PWC.

Information est donnée que la séance sera tenue en français avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Le Président rend hommage aux assurés et rentiers décédés depuis la dernière assemblée, puis précise qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée et que celle-ci, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 02 juin 2015, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 4 juin 2014 ;
3. Rapport d'activité, prévoyance ;
4. Rapport d'activité, gestion de fortune ;
5. Comptes 2014 ;
6. Information « taux de conversion » ;
7. Divers

Après nomination des scrutateurs, le Président annonce la présence de 66 délégués sur 150. 24 délégués se sont excusés. 55 représentent le Bas-Valais et 11 le Haut-Valais.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 04 JUIN 2014

Le pv, consultable sur le site de la Caisse et distribué sur demande des délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a donc été approuvé à l'unanimité sans modification avec remerciements à la Direction.

3. RAPPORT D'ACTIVITE : PREVOYANCE

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction présente quelques éléments statistiques sur les effectifs de la Caisse. La croissance de l'effectif des assurés actifs a été freinée en 2014 (politique d'engagement plus restrictive) mais reste encore en ligne avec les hypothèses de croissance prévues (+1,57% en moyenne sur les 10 dernières années). Elle relève en outre que 54% de l'effectif sont des femmes et que le tiers de l'effectif global (3'650 assurés sur 11'118) sont âgés de plus de 51 ans. Pour ce qui concerne les bénéficiaires de rente, l'augmentation reste en ligne avec les attentes, soit 4,5%, ce qui correspond à 216 nouvelles rentes, dont 185 rentes de vieillesse. Leur nombre total se monte à 5'031. La Direction informe également l'assemblée de la répartition des rentes, à la fois en nombres de rente, à la fois en prestations. Des indications sont ensuite fournies sur la répartition des cotisations entre employeurs et assurés (62% contre 38%) pour un montant total d'environ CHF 193 mios. Du point de vue prestations, CPVAL a versé CHF 165 mios de rentes dont 77% pour la vieillesse et 23% pour les risques décès et

invalidité. D'autres informations relatives à l'activité administrative de la Caisse ont également fait l'objet de commentaires.

La deuxième partie de la présentation a été consacrée à une explication du rapport rente de retraite/salaire assuré.

4. RAPPORT D'ACTIVITE : GESTION DE FORTUNE

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

En préambule de l'analyse « Gestion de fortune », la Direction présente l'organisation, la philosophie de placement et les convictions de la Caisse en matière d'investissements. La Direction commente ensuite le contexte économique-politique de l'année 2014 à l'origine de l'évolution des marchés ainsi que les résultats des principaux marchés caractérisés par des performances très disparates selon les catégories d'investissement. Pour la troisième fois consécutive, CPVAL a réalisé en 2014 une performance supérieure à son objectif de 4% en réalisant un résultat de 5,84%. Depuis 2012, la performance moyenne sur 3 ans représente 6,3%.

Les différentes classes d'actifs font ensuite l'objet de commentaires et il a été relevé que celles qui ont été le plus bénéfiques pour CPVAL étaient une fois de plus les actions (+10 à +15%). Si la référence était d'environ 1% plus haute, l'explication provient d'une part de l'influence du prêt à l'Etat du Valais, du niveau élevé des liquidités ainsi que de l'amortissement de deux immeubles effectués au courant de l'exercice. Le résultat reste néanmoins bien au-delà des objectifs, signe que la tactique choisie par la Caisse a porté ses fruits tout au long de l'exercice. La direction insiste sur l'importance non seulement d'une diversification des placements mais également et surtout sur la nécessité pour la caisse de rechercher de la rentabilité. Or cette rentabilité ne se trouve actuellement que dans la catégorie à revenus variables.

En fin d'année, CPVAL a également vu le niveau de ses liquidités augmenter suite à quelques prises de bénéfices ainsi qu'à de nombreux rachats et versements d'intérêts. La Direction fait également remarquer que le prêt auprès de l'employeur a freiné le résultat 2014, puisque environ le quart de la fortune de la Caisse y est investi à un taux de 3%. Cela signifie que sur les autres trois quarts de la fortune, CPVAL a réalisé une performance de 6,64%.

In fine, l'exercice 2014 peut être qualifié de très bon exercice en terme absolu. L'allocation effective des investissements de la caisse à fin 2014 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité excepté les Liquidités. Ce dépassement a toutefois été validé par l'organe directeur de CPVAL. Les limites de l'OPP2 sont respectées.

La deuxième partie de la présentation a été consacrée à une réflexion sur le futur et à une description des principales préoccupations de la Commission de placement dans l'optique d'obtenir du rendement sans forcément augmenter le risque du portefeuille de la Caisse. Diversification, gestion à long terme, augmentation des contrôles du risque, ALM régulières sont les principales pistes que se propose de suivre la Caisse.

En conclusion, la Direction résume son processus d'exercice des droits de vote ainsi que sa façon de voter dans l'intérêt des assurés de la Caisse en privilégiant un horizon d'investissement à long terme et en se fondant sur des directives contribuant à une gouvernance d'entreprise équilibrée.

Des indications sont également fournies sur les coûts de la gestion de fortune. Avec un taux de transparence de 99,97% sur ses placements, CPVAL a payé 0,36% de sa fortune pour les frais de gestion de fortune, ce qui la situe dans la bonne moyenne suisse.

5. **COMPTES 2014**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction présente les éléments financiers marquants de l'exercice qui peuvent être résumés ainsi :

- Adaptation du taux technique de 3,5% à 3%
- Cash-flow de 6,2% positif, mais en recul
- Rendement de la fortune de 5,84%
- Déficit comptable de CHF 69,7 mios
- Progression du degré de couverture global de 1% à 80% (selon art 44 OPP2)

Des détails chiffrés sur les engagements, les provisions techniques ainsi que sur le détail du cash-flow généré par CPVAL en 2014 ont été présentés et commentés. La baisse du taux technique de 0,5% a coûté CHF 104 mios à la Caisse. Ajoutés aux CHF 76 mios correspondant à l'augmentation de l'effectif des nouveaux retraités, l'explication de la hausse des engagements de prévoyance des rentiers était donnée.

Si les provisions techniques baissaient de CHF 228 mios à CHF 184 mios, cela était essentiellement dû à la dissolution de la provision pour baisse du taux technique.

La Direction a également commenté le compte d'exploitation. Les principales remarques peuvent être résumées ainsi :

- Légère augmentation des cotisations de CHF 2,5 mio à CHF 200 mio;
- Baisse des achats de capitaux et apports de prestations de libre passage à CHF 39 mios. Globalement les produits de prévoyance ont baissé de CHF 5 mio pour atteindre CHF 239,8 mio ;
- Augmentation de 4,5% des rentes de vieillesse à CHF 130 mio, stagnation des rentes de conjoint à CHF 18 mio et des prestations d'invalidité à CHF 4,7 mio. Avec les prestations de libre passage payées, les charges de prévoyance 2014 pour CPVAL sont passées de CHF 205 mio à CHF 225 mio (+9,8%) ;
- Augmentation des engagements d'assurance de CHF 216 mio expliquée en partie par l'attribution de l'intérêt de 3% sur les comptes des assurés actifs ainsi que par la baisse du taux technique de 3,5% à 3%;

En conclusion, la Direction commente la répartition des charges d'administration (CHF 2,4 mio). Celles-ci ont encore pu être réduites (7%) passant de CHF 162.- par assuré à CHF 152.- en 2014, ce qui situe CPVAL dans la bonne moyenne suisse.

6. **INFORMATION « TAUX DE CONVERSION »**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Le Président de CPVAL présente aux délégués une des principales préoccupations qui va occuper le Comité de la Caisse ces prochains mois. L'évolution de l'espérance de vie et des rendements des marchés financiers ainsi que les recommandations des experts ont amené les Caisses de pensions à devoir étudier plus en détail leurs bases actuarielles, ainsi que leur taux technique de référence et à fortiori leurs taux de conversion.

CPVAL n'échappe pas à cette problématique et son Comité va devoir analyser les conséquences de ces effets sur la Caisse. Il précise que le Comité agira en ne perdant pas de vue l'objectif commun qui est de mettre en œuvre la prévoyance professionnelle de manière responsable et ceci en étroite collaboration avec les politiques d'engagement et salariale des employeurs.

Après un rappel de quelques définitions de taux (technique, conversion), le Président a démontré leur implication sur les finances de la Caisse ainsi que sur les prestations futures des assurés.

Au 31 décembre 2014, CPVAL, suite à la dernière baisse de son taux technique (3,5% à 3%), connaît encore dans son règlement de base l'application de taux de conversion déterminés en fonction des bases techniques VZ2005 avec un taux technique de 3,5% alors même qu'aujourd'hui, les bases utilisées sont VZ2010 avec un taux technique de 3%. Cela signifie que ces taux réglementaires ne sont plus en adéquation avec les taux actuariels. Par conséquent, chaque nouvelle retraite génère un coût supplémentaire pour la Caisse.

D'un point de vue légal, comme comptable, une telle situation ne peut être admise. Sans financement réglementaire, une Caisse de pension doit obligatoirement constituer une provision technique pour garantir ses prestations. C'est le chemin qu'a suivi CPVAL. Comme à ce jour aucune cotisation n'est prévue pour cette prestation, CPVAL assume la constitution de cette provision et son alimentation annuelle via le rendement de la fortune (in fine ce sont les assurés solidairement, sans participation de l'employeur, qui supportent ces coûts). Cependant la question de la pérennité de ce mode de financement se pose de manière insistante dans l'environnement économique et financier actuel.

C'est suite à ce constat que le Comité de la Caisse a décidé de procéder à une analyse détaillée des mesures à prendre pour pouvoir financer et garantir à long terme les rentes actuelles et futures. C'est dans l'intérêt des générations futures que le Comité agit afin d'éviter que celles-ci n'aient à supporter les coûts qui résulteraient de promesses de rentes trop élevées. CPVAL agit de manière responsable afin de résoudre de manière équilibrée la tension qui oppose promesses de prestations plus élevées et garanties des prestations sur une période plus longue. Le Comité trouve donc approprié d'appliquer un taux de conversion en corrélation avec le taux d'intérêt technique.

En conclusion de la présentation, le Président commente quelques variantes de scénarii possibles pour compenser l'effet réducteur de prestations d'une baisse du taux de conversion (maintien de la provision pour taux de conversion, cotisation supplémentaire, bonification épargne plus élevée). En termes de calendrier, le Président souhaite ne pas trop attendre (coût supplémentaire pour la Caisse) et espère faire entrer en vigueur les premières mesures dès 2017.

Le Président et la Direction ont ensuite répondu aux questions de l'Assemblée qui ont porté sur l'identité de l'organe compétent pour décider, sur l'étude d'une éventuelle baisse des rentes, sur le degré d'influence de CPVAL vis-à-vis du politique, sur d'éventuels rapprochements de Caisses avec celles de communes par exemple et sur l'information que donnera CPVAL quant au suivi de l'évolution de ce chantier.

Le Président remercie ensuite les délégués pour leur confiance et assure que les organes responsables de la Caisse feront le maximum pour mener du mieux possible ce vaste chantier dans l'intérêt de tous les acteurs, soit aussi bien les assurés que la Caisse elle-même.

7. DIVERS


Quelques demandes ont été faites par l'Assemblée lors des différentes interventions concernant les comptes, le processus de placement, les incidences pour l'employeur et les assurés en cas d'assainissement, la répartition des cotisations, l'impact sur les résultats du prêt à l'employeur, les conséquences pour les assurés d'une baisse du taux technique. Le Président et la Direction ont donné réponse à ces questions. Concernant la baisse du taux technique, il a également été précisé que l'impact direct pour les assurés actifs est ressenti à travers le taux de conversion, qui devrait en toute logique également baisser.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse www.cpval.ch (www.pkwal.ch).

Le Président remercie les participants ainsi que ses collègues du comité et clôt l'Assemblée à 18h30 en conviant les membres présents à partager l'apéritif offert par CPVAL.

Sion, le 20 mai 2016

CPVAL
La Direction : Patrice VERNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Vernier', with a stylized flourish at the end.